

A la teinte d'un vert jaunâtre de presque toute la peau et surtout de la face palmaire des mains, à la croûte verdâtre qui remplit la cavité sous-onguëale, se joint la coloration jaune des ongles, due à l'acide picrique; ajoutez un érythème vaguement déterminé, puis une série de points noirs et de pustules enflammées, quelquefois un panaris, etc.

Les *peintres*, les *teinturiers*, les *apprêteurs de couleur* se servent de plomb, d'arsenic, de cuivre, de fer, de mercure, substances qui, pour la plupart, fournissant des matières colorantes pour la peinture, ont une action locale irritante et produisent des éruptions multiples, des érythèmes, des vésicules, des pustules, des squames. Les *barbouilleurs* et les *broyeurs de couleur* sont ceux qui sont le plus fréquemment atteints; les *teinturiers* sont également très exposés aux affections cutanées; les éruptions siègent surtout aux mains et aux avant-bras; les mains sont habituellement rouges, gonflées, fendillées et les gerçures sont imprégnées de matière colorante que ne peut enlever le lavage.

Les ouvriers employés à l'*étamage des glaces* ne semblent point exposés aux éruptions par cause locale, quoiqu'ils soient en contact permanent avec le mercure. Cependant les *doreurs au mercure* ayant leurs mains en contact incessant avec divers acides, avec le nitrate acide de mercure et avec le mercure métallique, offrent sur la face dorsale des mains et dans les espaces interdigitaux des éruptions eczémateuses remarquables par leur ténacité, entretenues qu'elles sont par une cause dont l'action est incessamment renouvelée.

CHAPITRE II

ÉRUPTIONS PROFESSIONNELLES D'ORIGINE INTERNE. — PROFESSIONS PROVOQUANT DES ÉRUPTIONS PAR ABSORPTION

Nous avons examiné les altérations de la peau provoquées par une cause irritante locale; nous étudierons maintenant les éruptions qui succèdent à la pénétration dans l'économie d'un principe quelconque, en remarquant, néanmoins, qu'une action locale directe vient souvent s'ajouter aux effets de l'absorption.

On a décrit une affection cutanée fort curieuse, causée par la *moisissure de certains roseaux* qui croissent particulièrement dans le midi de la France. Ces roseaux sont par eux-mêmes complètement inoffensifs et n'acquièrent leurs propriétés irritantes et toxiques que par le développement à leur surface d'une poussière blanche dont M. Maurin a donné la description suivante dans un travail intitulé : *Dermatose des vanniers dits cannisiens* (*Revue thérapeutique du Midi*, 1860) :

La poussière blanche des roseaux, dit M. Maurin, est onctueuse au toucher. Sa saveur est désagréable, corrosive; elle brûle la partie de la langue qu'elle touche; son odeur est analogue à celle de la moisissure et provoque l'éternement; elle a l'aspect du salpêtre, mais au microscope c'est une moisissure pédiculée.

M. Miquel, qui avait décrit en 1845, dans le *Bulletin de thérapeutique*, cette maladie (communiquée à l'homme par la canne de Provence), avait comparé cette poussière à l'ergot de seigle. Antérieurement (en 1840), avait paru dans la *Gazette médicale* un article intitulé : « Observations sur la vertu malfaisante de la moisissure des roseaux. »

Les accidents produits par cette poussière irritante qui recouvre les roseaux sont : les uns des affections cutanées, les autres des accidents généraux. Il y a au début un malaise général, de la rougeur des paupières et de vives démangeaisons sur tout le corps. Vingt-quatre ou quarante-huit heures après, on observe une rougeur intense de la peau avec fièvre, et sur ce fond érythémateux, on voit bientôt apparaître des vésico-pustules disséminées, remplies d'un liquide lactescent; la face est énormément tuméfiée; le scrotum surtout est rutilant, excorié et laisse suinter un liquide séro-sanguin ou séro-purulent. Les ulcérations se recouvrent de croûtes. Le contact de la moisissure développe du côté des diverses muqueuses des accidents du même genre; on observe une conjonctivite et un coryza intenses, et comme les muqueuses buccale, pharyngienne et celles des voies aériennes peuvent être prises, on peut observer de la dysphagie, de l'oppression, de la toux et des altérations de la voix; enfin on a noté des nausées, des vomissements, des coliques, de la diarrhée, de la dysurie et même la suppression complète des urines. Ces phénomènes multiples ont habituellement disparu vers le huitième ou le neuvième jour.

L'expérience ayant montré que les roseaux mouillés par la pluie n'offrent plus aucun danger pour ceux qui les touchent ou les dépouillent, il suffira, pour éviter tout accident, de mouiller les roseaux. En agissant ainsi, on fixera et on rendra adhérente la poussière blanche qui se dégage au moindre contact et qui est la cause des divers accidents que nous venons d'énumérer.

On a également décrit des accidents locaux et généraux chez les ouvrières occupées à *peler des oranges amères* (vulgairement appelées *chinois*). Ces ouvrières commencent par inciser les oranges à l'aide d'un couteau, et le jus qui s'écoule se répand sur les mains qui à leur tour peuvent le transporter sur d'autres parties du corps. Ce jus a une action irritante, provoque sur la peau des érythèmes douloureux avec tuméfaction et des éruptions vésiculeuses et pustuleuses avec cuisson et démangeaison intenses. En outre, l'essence qui se dégage des chinois vicie l'atmosphère des chambres et devient la cause de nombreux phénomènes morbides (céphalalgie, vertiges, névralgies, convulsions, crampes, etc.). Cette affection a été décrite par M. Imbert-Gourbeyre, qui l'a observée à Clermont-Ferrand, où se fait la moitié des trois ou quatre millions d'oranges fabriquées en France¹.

¹ Imbert-Gourbeyre, *Recherches sur l'huile essentielle d'amandes amères* (*Moniteur des hôpitaux*, 1854, p. 78 à 100).

Il existe un certain nombre de produits chimiques et pharmaceutiques qui peuvent déterminer chez les ouvriers qui les préparent diverses éruptions. La préparation de l'*extrait de douce-amère*, par exemple, provoque parfois des affections cutanées à la face, aux membres et aux parties génitales. C'est de la rougeur, de la tuméfaction, etc. Nous citerons comme ayant des propriétés analogues la plupart des plantes de la famille des euphorbiacées, le *Croton tiglium* et l'*Euphorbia latyris*; enfin, une observation publiée dans la *Gazette hebdomadaire* le 8 novembre 1861 montre que la *Ruta graveolens* est douée de propriétés analogues. On a cité aussi le *Rhus radicans* et le *Rhus toxicodendrum*.

Mais, parmi ces éruptions, l'une des plus curieuses est certainement celle à laquelle sont sujets les *ouvriers qui fabriquent le sulfate de quinine*¹. Il y a peu de temps que l'attention des observateurs a été dirigée sur ces éruptions. Elles dépendent, ainsi que nous le prouverons tout à l'heure, de l'absorption du sulfate de quinine et sont absolument indépendantes des procédés de fabrication, qu'il nous paraît, par conséquent, inutile de décrire.

Le début de l'éruption est habituellement brusque; on l'observe plus généralement aux avant-bras, à la face interne des cuisses et aux parties génitales; on peut constater de nombreuses vésicules très confluentes et exulcérées dans certains points; dans d'autres parties la sérosité des vésicules s'est desséchée et a donné lieu à des croûtes. Les lésions sont variables suivant la sécheresse ou l'humidité de la peau. Quelquefois ce ne sont que des vésicules isolées; mais le plus ordinairement plusieurs se réunissent ensemble, quelques-unes simulent de véritables bulles de pemphigus. On rencontre quelquefois de vastes surfaces rouges privées d'épiderme. A la face, au milieu d'une peau rouge, tuméfiée, couverte de plaques d'eczéma, on voit quelquefois les paupières oedématisées, les yeux larmoyants et injectés. Cette expression symptomatique d'un aspect presque effrayant ne persiste que quelques jours, elle disparaît rapidement après l'emploi de quelques émoullients.

Tels sont les accidents cutanés. Ils sont absolument indépendants du mode de fabrication et, ce qui le prouve, c'est que l'on peut assister au développement de cette éruption chez des individus ne fabriquant pas le sulfate de quinine, mais qui ont fait un usage interne de ce médicament. Plusieurs observations de MM. Bergeron, Garraway, Revilliod, Odier,

¹ CHEVALLIER. *Annales d'hyg. et de méd. lég.* 1^{re} série, t. XLVIII. — BRIQUET. *Traité thérapeutique du quinquina et de ses préparations*. Paris, 1855, p. 254 et 255. — BAZIN. *Leçons sur les affections cutanées artificielles*. — HIRT. *Krankheiten der Arbeiter*. — DELIUX DE SAVIGNAC. *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (art. Quinine). — JEUDI DE GRISSAC. *Des éruptions quiniques* (Thèses de Paris, 1876). — J. BERGERON et A. PROUST. *Des éruptions quiniques* (*Annales d'hygiène*, 1876). Ce paragraphe est extrait en partie du travail que nous venons d'indiquer en dernier lieu et qui repose sur un certain nombre d'observations, dues presque toutes à M. Bergeron. — KOEBNER. *Berlin. Klin. Wochenschr.* 1877. N^{os} 22, 23 et 57. — *De la roséole quinique* par Grellety. (*France médicale*, 1878, n^o 74.)

Prevost, Wyss, Dumas, Rapin, offrent des exemples d'exanthèmes nés dans ces conditions. Ainsi donc, le sulfate de quinine, administré intérieurement, peut manifester son influence par une action sur la peau.

De plus, le sulfate de quinine administré intérieurement à un individu susceptible, ayant antérieurement souffert d'éruption à la suite de la fabrication du sulfate de quinine, donne lieu à une nouvelle attaque. Nous citerons comme exemple le fait d'un ouvrier qui, employé à la fabrique de sulfate de quinine de New-York, était en pleine éruption au moment où il fit usage du médicament quinique; on l'avait envoyé à l'hôpital; comme il avait une fièvre assez vive, le médecin crut devoir lui donner du sulfate de quinine. A mesure qu'il en fit usage, l'éruption alla croissant; il sortit de l'hôpital, fut traité par les émoullients et guéri en quelques jours. Mais nous avons affaire ici à une recrudescence et non à une production directe de la maladie. Dans un autre cas, dû à Revilliod, l'éruption apparut à la suite de l'administration de 0,75 de sulfate de quinine, chez un individu qui avait été employé dans une fabrique de sulfate de quinine des environs de Paris et qui, ayant été pris d'accident cutané pendant la fabrication, avait été obligé de renoncer à son travail.

On peut s'étonner que le nombre des individus atteints dans le travail des fabriques dépasse de beaucoup celui des sujets qui éprouvent les mêmes phénomènes pour avoir pris du sulfate de quinine. Mais il faut remarquer que la comparaison ne peut être que relative, puisque les ouvriers vivant complètement dans l'atmosphère de la fabrique sont pour ainsi dire saturés d'émanations quiniques et absorbent une proportion d'alcaloïde beaucoup plus considérable que n'en renferment les préparations de quinquina employées dans la thérapeutique.

Les mêmes faits s'observent à la suite de la fabrication du sulfate de cinchonine. Il est d'ailleurs presque impossible de séparer les effets du sulfate de cinchonine de ceux du sulfate de quinine. Le sulfate de cinchonine n'est obtenu qu'au moyen des eaux mères provenant du lavage du sulfate de quinine; les eaux mères sont traitées de nouveau par de l'acide sulfurique et l'on cristallise par le même procédé employé pour le sulfate de quinine. Pendant toutes les premières opérations, la quinine et la cinchonine sont unies; leur influence sur l'ouvrier est donc commune et ce ne serait que durant le dernier temps de la fabrication de la cinchonine que ses effets pourraient être distingués.

Il reste à savoir si dans ces différents cas l'éruption produite est la même. Chez les ouvriers, quels qu'eussent été leurs emplois et qu'ils eussent traité le sulfate de quinine ou de cinchonine, elle est apparue chaque fois identique. Il s'agissait toujours d'un eczéma plus ou moins intense.

Mais les éruptions dont le développement a succédé à l'administration interne du sulfate de quinine paraissent plutôt avoir affecté la forme érythémateuse.

Nous arrivons donc à cette conclusion que l'affection cutanée produite par les préparations de quinquina est une éruption polymorphe, tour à tour eczémateuse chez les ouvriers qui ont subi l'influence des émanations quinquiques, érythémateuse chez les malades auxquels on a administré des préparations de quinquina. Dans un fait observé par M. Potain, l'éruption couvrait le visage, s'arrêtant sur le front, à une ligne déterminée, correspondant exactement au point où posait la casquette qui paraissait avoir agi comme moyen de protection. Il n'est donc pas non plus impossible que les ouvriers subissent l'influence irritante du milieu; et tandis que les malades traités par le sulfate de quinine éprouveraient seulement les effets de l'absorption, chez les ouvriers il faudrait y joindre une cause externe d'irritation. La même cause, agissant dans l'un et l'autre cas, acquerrait ainsi une plus grande puissance dans la fabrication.

La facilité de la récurrence est un des caractères frappants de l'affection cutanée quinique. Le fait de l'immunité qui serait acquise par une première atteinte est extrêmement rare. Un tel résultat paraît être une exception. L'on s'expose ordinairement à des accidents plus graves en persévérant malgré le mal.

On a prétendu que chez la plupart des malades il se produisait ordinairement une fièvre plus ou moins intense dont la durée, d'après Hirt, est de douze ou quatorze jours. Nos observations sont contre l'existence de la fièvre. Les femmes qui travaillent au sulfate de quinine ont quelquefois des métrorrhagies. Le fait nous a été affirmé dans les fabriques de Nogent et de Grenelle¹. Toutefois nous avons vu, malgré la récurrence d'une éruption très intense, une grossesse se terminer heureusement. M. Delthil, médecin à Nogent, a observé dans plusieurs cas de l'albuminurie : cela n'a rien de surprenant, l'élimination se faisant alors par les reins comme par la peau et les membranes muqueuses.

Les accidents cutanés apparaissent le plus ordinairement après un mois de travail, se montrant surtout fréquents dans le travail des cuves. Hirt admet que parmi soixante ouvriers employés dans une de ces fabriques, huit ou dix individus ont été atteints chaque année; mais les éléments de sa statistique sont discutables. La statistique est d'ailleurs, en général, fort incertaine sur ce point; à la fabrique de Nogent, il n'a jamais été tenu compte des malades sur les registres. On a remarqué que

¹ Nous n'avons en France que trois fabriques de sulfate de quinine : à Nogent-sur-Marne, à Grenelle et à Argenteuil.

les éruptions quinquiques, très rares chez les ouvriers secs, nerveux, frappaient de préférence les individus lymphatiques, et on a voulu ériger cette observation en loi, en en déduisant (Hirt) que les ouvriers bruns sont à l'abri de l'éruption qui n'atteint que les individus blonds. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'exagération de cette proposition.

On pourrait attribuer l'éruption qui succède à l'administration interne, à l'élimination par la peau du médicament sous forme de sulfate de quinine ou de sulfate de quinidine; cette hypothèse peut être discutable; néanmoins, M. Briquet n'a jamais pu trouver dans la sueur du sulfate de quinine, que d'autres auteurs disent y avoir rencontré. Quoi qu'il en soit, en admettant même le fait de l'élimination sous une forme quelconque, il resterait à établir pourquoi, inoffensive chez la plupart des individus, elle provoque chez quelques autres un érythème ou un eczéma. Sans pénétrer plus profondément dans cette discussion physiologique, nous nous bornons à cette conclusion que l'éruption quinique est le résultat d'une idiosyncrasie et d'une susceptibilité particulière et tout individuelle; elle ne constitue pas, par conséquent, une éruption professionnelle. Les faits que nous allons citer viendront à l'appui de notre appréciation.

Trois frères, d'origine savoisienne, entrent à la fabrique de Nogent; le plus jeune y travaille depuis deux ans. Le second y avait séjourné quinze ans, sans que jamais ils eussent ni l'un ni l'autre ressenti le plus léger inconvénient de leur travail. Seul, le troisième a dû quitter la fabrique après quelques semaines; et depuis, le hasard l'ayant amené chez un revendeur qui avait acheté des loques provenant de la fabrique, il a été immédiatement repris d'éruption au visage.

Un autre ouvrier présentait un exemple de susceptibilité bien curieux; il avait été obligé de renoncer à la fabrication et s'était fait terrassier. Or, pour se rendre au champ où il travaillait, il ne pouvait passer sur la voie qui borde la Marne, près de la fabrique, sans s'exposer de nouveau à voir reparaitre l'eczéma.

Un ouvrier que les accidents de la fabrique de quinine avaient amené à la fabrique de bleu, qui, à Nogent, est à côté de la fabrique de quinine, y fut parfaitement bien portant; l'éruption reparut après qu'il eut été chargé de briser un tonneau qui avait contenu des résidus de quinquina. Chez un autre individu passé dans les mêmes conditions à la fabrique de bleu, la récurrence fut provoquée par la plaisanterie d'un camarade qui avait substitué à ses chaussures celles d'un ouvrier travaillant au sulfate de quinine.

Nous n'avons jamais vu qu'un ouvrier venu directement à la fabrique de bleu, sans avoir préalablement séjourné à celle de quinine, fût exposé aux accidents éruptifs pour avoir manié des outils ou instruments quelconques ayant été en contact avec le sulfate de quinine; il faut que l'ouvrier ait été pendant un temps quelconque soumis à l'influence du sulfate de quinine, pour être doué d'une pareille susceptibilité; chez quelques-uns de ceux-ci elle est développée au point qu'il faut parfois leur interdire le séjour de la fabrique de bleu.

M. Lequesne a cité le fait, observé par lui à Nogent, d'enfants nouveau-nés qui avaient été atteints de l'éruption caractéristique sous l'influence des émanations que rapportaient au domicile de leurs nourrices les maris de celles-ci, employés à la fabrique de quinine. Dans ces cas, d'ailleurs très rares, M. Lequesne a dû conseiller aux parents de reprendre

leurs enfants. D'après le même auteur, l'éruption a pu, il y a quelques années, reparaitre chez des individus anciennement éprouvés durant la fabrication quinique et passés à la fabrique de bleu, parce que, dans la cour de ce dernier établissement, ils se sont trouvés exposés à la fumée de chiffons ayant servi à la fabrication du sulfate de quinine et qu'on brûlait avec d'autres.

En citant ces faits, qui prouvent à quel degré la susceptibilité individuelle se trouve accrue et développée par un séjour, même temporaire, dans la fabrique de sulfate de quinine, nous avons observé néanmoins quelques exemples d'acclimatement. Mais de tels faits ne sont que des phénomènes isolés, et ne peuvent infirmer ce principe que la susceptibilité qui prédispose certains sujets à l'éruption est devenue plus intense encore lorsque l'individu a subi une première atteinte de cette affection.

En résumé, on observe chez les ouvriers employés à la fabrication du sulfate de quinine et du sulfate de cinchonine une éruption qui présente les caractères de l'eczéma. Les mêmes accidents peuvent succéder à l'administration interne du médicament, mais ils paraissent plutôt affecter la forme érythémateuse¹.

CHAPITRE III

DÉFORMATIONS ET ATTITUDES VICIEUSES PROFESSIONNELLES. — PROFESSIONS QUI LES PROVOQUENT

Tardieu² a considéré divers signes professionnels comme des caractères importants d'identité et les a classés en trois catégories.

Dans la première il range tous les signes qu'il appelle incertains et qui consistent dans une simple modification de la sécrétion épidermique ou de la coloration et disparaissent plus ou moins rapidement sous l'influence de la cessation momentanée ou définitive du travail.

La seconde catégorie comprend des signes durables, mais qui n'offrent point un caractère suffisant de spécialité professionnelle; ce sont des

¹ Voyez pour les éruptions professionnelles les leçons du professeur Hardy, à l'hôpital Saint-Louis et ses articles *Eczéma*, *Lichen*, etc. (*Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*).

² *Mémoire sur les modifications physiques et chimiques que détermine l'exercice des diverses professions, pour servir à la recherche médico-légale de l'identité*, in *Ann. d'hyg.*, t. XLII.

signes certains, mais inconstants (callosités, altérations de la paume de la main).

Dans la troisième enfin se trouvent toutes les altérations qui sont permanentes et restent comme un stigmate de la profession dont elles sont la conséquence; telles sont les déformations des doigts par rétraction musculaire ou aponévrotique, les bourses séreuses accidentelles, les hypertrophies musculaires locales, les déviations du tronc ou des membres, etc., tous signes qui sont assez constants pour faire connaître à la fois la cause qui a produit l'altération, le travail dont elle est la conséquence, l'outil que manie l'artisan et l'attitude qui lui est propre.

Tardieu a décrit avec une grande précision la forme que présentent les doigts et les membres inférieurs chez les *tourneurs*.

On observe chez eux un durillon sur le bord cubital de l'index; un calus très gros, dur et saillant sur le pouce, au niveau de l'articulation métacarpo-phalangienne; un autre calus sur le bord cubital de la main et enfin un sur le petit doigt de la main gauche; tous les doigts de cette main sont fortement serrés. Le côté droit du thorax est porté en avant par le rétrécissement des côtes qui proéminent fortement et sont comme renversées en avant, de même que tout ce côté du squelette. Les pieds sont tous deux très larges à leur extrémité phalangienne, le gauche plus que le droit.

Tardieu a également étudié les déformations qui se montrent dans les deux mains du *cordonnier*.

Du matin au soir, le corps courbé en deux, il pratique dans le cuir, et avec effort, des coutures forcées; aussi, à la main droite, le pouce et l'index qui tirent le fil pour l'enduire de poix ont la pulpe aplatie; celle du pouce est un peu déjetée vers l'index; le pli qui sépare la deuxième de la troisième phalange de l'index est coupé par le fil et présente une crevasse profonde à bords durs et calleux. A la main gauche, la pulpe du pouce déjetée, comme à droite, vers l'index, a la forme d'une spatule très allongée et l'ongle du même doigt est considérablement épaissi, dur; son bord libre est dentelé, éraillé, rayé et parfois profondément sillonné par les coups d'échappement de l'âlène. L'une des cuisses présente un aplatissement de la peau et notamment des follicules pileux qui sont oblitérés, de manière que cette place est souvent tout à fait glabre.

Chez les *cordonniers*, la pression de la forme sur la poitrine détermine un enfoncement du thorax immédiatement au-dessus de l'appendice xyphoïde; le sternum offre dans ce point un creux profond, régulier, circulaire, très nettement circonscrit et sans déformation générale du thorax.

On constate chez les *tailleurs*, assis les jambes croisées et le corps constamment penché en avant, plusieurs bourses séreuses enflammées; une sur les malléoles externes, une autre moins grosse sur le bord externe du pied, au niveau de l'extrémité tarsienne du cinquième métatarsien, une dernière sous forme de callosité rougeâtre sur le cinquième orteil. Les *tailleurs* présentent également à la partie inférieure du thorax

une dépression considérable causée par la voussure de la poitrine. L'attitude que prennent les tailleurs pendant leur travail produit au niveau des saillies osseuses sur lesquelles porte surtout le poids du corps, des altérations remarquables du tissu de la peau. Dans les premiers temps, cette membrane rougit et devient douloureuse; puis, peu à peu, elle paraît s'habituer à l'irritation lente qui agit sur elle; mais on trouve alors qu'elle a modifié et augmenté, pour mieux résister, son moyen naturel de défense, la lame épidermique; des callosités se sont formées sur les malléoles externes, au niveau de l'extrémité tarsienne du cinquième métatarsien et sur le cinquième orteil.

La position du corps chez les *aiguiseurs* produit des ulcères aux jambes et une déformation du corps (Chevallier).

La mauvaise position que prennent les jeunes sujets dans les opérations du *dévidage* et du *bobinage* détermine à la longue la déviation des membres inférieurs.

M. Masson a fait une étude intéressante *sur les conditions hygiéniques des ouvriers cloutiers et ferronniers dans l'Ardenne française*. Il a constaté que la jambe gauche est plus élevée que la droite. Le tronc est penché de ce côté et le poids du corps s'inclinant dans ce sens courbe la jambe correspondante. Ces ouvriers boitent donc presque toujours. Les mains sont déformées, la droite surtout est disposée de telle manière que les doigts sont déviés en dedans, de façon à former un angle avec le métacarpe et à ne pas permettre d'opposer l'un à l'autre l'indicateur et le pouce; on observe aussi habituellement une contraction des doigts et même de la main qui ne permet ni de les étendre ni de les ouvrir.

Chez les *tourneuses* qui font marcher à bras les dévidoirs de *cocons*, on a noté des incurvations plus ou moins prononcées de la colonne vertébrale; les bras sont excessivement développés, tandis que les jambes sont atrophiées et comme cagneuses.

Chez les *cantonniers*, les *tailleurs de pierre* les attitudes vicieuses entraînent à la longue des courbures et des déviations du tronc, et occasionnent souvent des douleurs dans les articulations de l'épaule et du poignet. Par la pression des genoux contre les pierres, il se forme des callosités et une inflammation souvent assez vive au-dessous de la peau de la région prérotulienne.

Les genoux des *tonneliers*, par le frottement des barils, deviennent le siège d'un hygroma. En outre, ces ouvriers ont fréquemment des panaris, des plaies aux doigts et à la main.

L'hygroma du genou s'observe également chez les *matelassiers*, provoqué par le frottement constant du genou sur le sol.

Dans les ateliers de *poullerie*, de *charronnage*, de *ébénisterie*, le tra-

vail des tours donne lieu à des déformations nombreuses et persistantes. L'habitude de faire aller la meule avec le pied droit amène la saillie de la hanche gauche, sur laquelle appuie le poids du corps, et un abaissement de l'épaule du même côté. Chez tous ces ouvriers *tourneurs en bois*, la main gauche présente des callosités et des durillons au niveau des plis de flexion métacarpo-phalangiens. Quelquefois il y a de la contracture plus ou moins prononcée des doigts. L'attitude courbée qu'exige l'emploi de l'*herminette*, de même que la manœuvre de la scie verticale, entraînent à la longue une voussure prononcée de la colonne vertébrale. Enfin, l'attitude professionnelle exerce sur les ouvriers *houilleurs* les conséquences les plus déplorable. Ceux qui tirent le charbon de terre de la mine deviennent tout contrefaits à cause de la position qu'ils sont obligés de prendre dans leur travail (Nicolas Skragge, 1777). Boens-Boisseau signale chez les houilleurs de la Belgique la cambrure des jambes, la pointe des pieds en dedans et les mollets en dehors; la déformation du bassin avec courbure exagérée des vertèbres lombaires et projection de l'angle sacro-vertébral vers le pubis. Un grand nombre d'ouvriers houilleurs sont boiteux.

CHAPITRE IV

TROUBLES PROFESSIONNELS DU CÔTÉ DES MUSCLES, DES APONÉVROSES, DES GAINES TENDINEUSES, DES ARTICULATIONS, DES OS. — PROFESSIONS QUI PROVOQUENT CES TROUBLES.

Le mouvement professionnel peut, dans certains cas, devenir une cause d'inflammation des gaines synoviales tendineuses. C'est généralement aux tendons des muscles extenseurs que cette affection se montre, provoquée par la répétition bien plus que par la violence de leurs mouvements. La plupart des professions, dites *manouvrières*, déterminent au poignet l'affection qui porte le nom d'*ay*; plus rarement comme chez les *facteurs ruraux* et les *briquetiers qui mâchent la pâte*, on rencontre une inflammation des gaines tendineuses et des muscles du pied. M. Gayet, de Lyon, a observé chez les *teinturiers*, chargés du *tordage des soies*, des accidents inflammatoires aux articulations radio-carpienne et huméro-cubitale du membre supérieur droit, avec douleur souvent assez vive pour obliger l'ouvrier à suspendre momentanément ses occupations.

Les D^{rs} Dawosky et Weisbach décrivent une seule et même affection, observée par l'un, chez des ouvriers de chemin de fer, par l'autre chez les fantassins.